



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 072-217203868-20260921-26_063-DE



DEL 26-063

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 14 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE

Le 14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L’an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mickaël JUIGNÉ, André LE ROUX, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Sophie REIGNIER, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Jean-Philippe GUYON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET.

EXCUSÉS : Sylvie LAUTRU (pouvoir à Paul DAVOY), Julien LAUTRU (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à Mickaël JUIGNÉ), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

ABSENTS : Bertrand MUCHERY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Demande de subvention pour les travaux de rénovation de l’école Champ Manon (fonds de concours du Mans Métropole)
Rapporteur : Jérôme DELISLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la rénovation de l’école maternelle Champ Manon, il est proposé de solliciter un financement complémentaire, au titre du fonds de concours du Mans Métropole, pour la mise en œuvre d’un système de gestion technique du bâtiment - GTB.

Le coût éligible à ce cofinancement s’établit à 47 269 €HT (lot chauffage - ventilation).

La demande de subvention s’élève à 13 647.81 €, selon le plan de financement ci-après :

RECETTES	Base éligible au fonds de concours LMM (HT)	Montant de subvention	%
DETR (montant proratisé)	47 269.00 €	19 973.38 €	42.25%
Le Mans Métropole	47 269.00 €	13 647.81 €	28.87%
Autofinancement	47 269.00 €	13 647.81 €	28.87%
TOTAL		47 269.00 €	100.00%

Au vu de ces éléments,

Vu l’avis de la commission finances du 9 septembre 2026

Le conseil municipal décide d’approuver la demande de subvention et autorise le maire à signer tout document à cet effet.

VOTANTS : 26

POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DEL 26-063

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 23 septembre 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Louis MASSARD



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

